



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CHU

Question écrite n° 46112

## Texte de la question

Si le maillage des centres hospitaliers universitaires semble, de prime abord, satisfaisant, il apparaît que certaines régions, par leur population ou leur étendue, sont insuffisamment couvertes. Pour exemple, si l'on prend les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, on remarque que les deux pôles hospitaliers universitaires existants (Toulouse et Bordeaux) sont situés entre 150 à 250 kilomètres des pôles Pau-Tarbes-Lourdes ou Bayonne-Anglet-Biarritz. Il serait donc tout à fait justifié, dans ce cas, qu'un pôle hospitalier universitaire d'équilibre soit institué au pied des Pyrénées. Tarbes serait tout à fait indiquée en raison, d'une part, de sa situation géographique et, d'autre part, de la volonté que démontrent les collectivités locales telles que le conseil général, le conseil régional et l'agglomération du Grand Tarbes pour développer son université. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de résorber les déséquilibres régionaux dans ce dossier.

## Texte de la réponse

Les centres hospitaliers et universitaires ont une triple mission : formation, recherche et soins. Une synergie est indispensable entre ces trois activités pour améliorer les soins et mettre en place de nouvelles thérapies, elle exige des moyens humains en enseignants, praticiens et chercheurs, et en matériel particulièrement importants. Tout émiettement de ces moyens nuit obligatoirement à la qualité et à l'efficacité de ces activités. C'est la raison pour laquelle l'on peut considérer que le nombre et la répartition actuelle des CH et U assurent une couverture optimum du territoire national. En revanche, il y a lieu, comme l'y autorisent d'ailleurs les dispositions législatives et réglementaires, de développer, notamment par voie de convention, les réseaux vers les centres hospitaliers ou des organismes de santé pouvant jouer un rôle d'appui et de soutien aux acteurs de formations et au développement de certains pôles de recherche clinique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46112

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 2004, page 6730

**Réponse publiée le :** 16 novembre 2004, page 9026